



Recommandation de la branche pour le marché suisse de l'électricité

Echange de données standardisé pour le marché du courant électrique, Annexe 1

Acknowledgement et error handling

Ce document a été élaboré sous la responsabilité de l'AES :

SDAT – CH, A1, Edition septembre 2015

Verband Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen
Association des entreprises électriques suisses
Associazione delle aziende elettriche svizzere

Téléphone +41 62 825 25 25, Fax +41 62 825 25 26, info@electricite.ch, www.electricite.ch



Publication et contact

Editeur

Association des entreprises électriques suisses AES
Hintere Bahnhofstrasse 10, case postale
CH-5001 Aarau
Téléphone +41 62 825 25 25
Fax +41 62 825 25 26
info@electricite.ch
www.electricite.ch

Auteurs du document

Se référer au document principal



Texte rédigé conformément aux directives de www.ebix.org

Chronologie

Mars 2006	Début des investigations par le groupe de travail
Février – mars 2007	Consultation interne
Avril	Finalisation du document à l'état de projet
Mai - juin 2007	Consultation dans la branche
23 août 2007	Présentation au Comité restreint de l'AES
19 septembre 2007	Approbation par le Comité de l'AES
7 décembre 2007	Publication de la version actualisée par le GT Echange de données
Mars/juin 2010	Adaptation du format et nouvelle feuille de garde
11 juin 2010	Demande d'approbation par le Comité de l'AES
8 juillet 2010	Approbation par le Comité de l'AES
Avril / mai 2015	Révision par le GT DAT en vue de l'édition septembre 2015
Juin / juillet 2015	Consultation conformément à la l'OApEI art 27 alinéa 4 dans la branche et auprès de tiers
2 septembre 2015	Adoption par le Comité de l'AES

Ce document a été élaboré avec l'implication et le soutien de l'AES et des représentants de la branche.

L'AES approuve ce document à la date du 02.09.2015.

Imprimé n° 1009f/A1, édition septembre 2015

Copyright

© Association des entreprises électriques suisses AES

Tous droits réservés. L'utilisation des documents pour usage professionnel n'est permise qu'avec l'autorisation de l'AES et contre dédommagement. Sauf pour usage personnel, toute copie, distribution ou autre usage de ce document sont interdits. Les auteurs déclinent toute responsabilité en cas d'erreur dans ce document et se réservent le droit de le modifier en tout temps sans préavis.

Ce document est un document de la branche sur le marché de l'électricité. Il fait office de directive selon l'art. 27, al.4 de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité. La commission Données énergétiques de l'AES s'occupe de maintenir à jour le document.

REMARQUE : en cas de modifications de la législation ultérieures à la publication de ce document, les lois, ordonnances, décisions et directives (notamment de l'ECom) priment les dispositions du présent document.

Sommaire

1.	Introduction.....	6
2.	Acknowledgement et Error Handling.....	6
2.1	Principes.....	6
2.2	Types d'erreur.....	6
2.3	Différence technique entre Syntax Error et Model Error	7
2.4	Description structurée	7
2.5	Diagramme de séquence	7
2.6	Diagramme de classes Model Error Report (séquence 3)	9
2.7	Diagramme de classes Acknowledgement of Acceptance (séquence 4)	10
3.	Manière de procéder en cas d'erreur	11

Liste des figures

Figure 1:	Diagramme de la séquence Acknowledgement et Error Handling	7
Figure 2:	Diagramme de classes Model Error Report	9
Figure 3:	Diagramme de classes Acknowledgement of Acceptance	10

Liste des tableaux

Tableau 1:	Description structurée des opérations d'acknowledgement et d'error handling	7
Tableau 2:	Description de la séquence Acknowledgement et Error Handling	8

1. Introduction

- (1) La présente annexe du document 'Echange de données standardisé pour le marché du courant électrique CH' règle la confirmation des messages et le maniement des erreurs (*acknowledgement* et *error handling*)

2. Acknowledgement et Error Handling

2.1 Principes

- (1) Les opérations d'*acknowledgement* et d'*error handling* sont effectuées sur trois niveaux:
 1. Niveau de l'enveloppe: A ce niveau, c'est le fichier transmis en tant que tel qui est analysé. S'il est impossible à interpréter, un *syntax error report* est envoyé à l'expéditeur. Aucun message positif n'est prévu.
 2. Niveau de la structure: A ce niveau, le *business document* ou les *business documents* d'un *business document set* sont analysés. On envoie un message positif, *acknowledgement of acceptance*, s'il est possible d'interpréter les messages et si l'émetteur demande une telle confirmation. En cas d'erreur, on envoie toujours un message négatif, appelé *model error report*.
 3. Niveau du contenu: Le destinataire donne une réponse (positive ou négative) au sujet du contenu du message lorsque le processus en question le prévoit. De tels messages, par exemple la réponse à une demande de changement de fournisseur, sont traités dans le cadre des processus et non pas dans la présente annexe.
- (2) On considère toujours l'ensemble du message aux niveaux 1 et 2. Au niveau 3, on réagit à chacun des *business documents*.
- (3) Un échange automatisé des données n'est défini que pour les niveaux structure et contenu.

2.2 Types d'erreur

- (1) En règle générale, on peut retenir ceci: Lorsqu'il y a une erreur, la machine peut rarement la nettoyer de manière automatisée. Une intervention manuelle devient nécessaire. Il constitue néanmoins un avantage que la machine signale du moins l'existence du problème.
- (2) Les raisons suivantes entraînent un « *Model error report* »:
 - Mauvaise utilisation de codes
 - Codes inconnus ou faux
 - Mauvais format de données
 - Absence de contenu ou erreur de contenu
- (3) Exemple: Lorsque la date d'un changement demandé se situe dans le passé, la réponse n'est pas un *model error report*, mais la demande sera refusée au niveau 3. Cependant, si le format de la date n'est pas bon, il s'agit d'un cas typique d'envoi de *model error report*.

- (4) Remarque: Les fichiers qui ne sont pas XML sont effacés (excepté les fichiers comprimés). Aucun message d'erreur n'est envoyé à l'émetteur (protection anti-spam).

2.3 Différence technique entre Syntax Error et Model Error

- (1) Un message entrant est contrôlé quant à son schéma XML. Si une erreur est découverte, il s'agit d'une „Model Error“, si les attributs suivants du Header peuvent être interprétés correctement:
- Emetteur ID, rôle d'émetteur
 - Destinataire ID, rôle de destinataire
 - Instance – Document ID
 - Instance – Document Typ
 - Instance – Document Creation
- (2) Si un ou plusieurs attributs ne peuvent être interprétés, il n'est pas possible de créer un Model Error Report. Dans ce cas, il s'agit d'une Syntax Error.

2.4 Description structurée

Cas d'application	<i>Acknowledgement et error handling</i>
Description brève	<i>Acknowledgement et error handling</i> constituent des réactions face à un message reçu. On distingue les différents niveaux du chapitre 2.1.
Rôles impliqués	Emetteur, destinataire.
Précondition	Un message a été transmis.
Postcondition	L'émetteur original connaît le statut de son message et il est en mesure de démarrer les processus consécutifs appropriés.
Déclencheur	Un message a été transmis.

Tableau 1: Description structurée des opérations d'acknowledgement et d'error handling

2.5 Diagramme de séquence

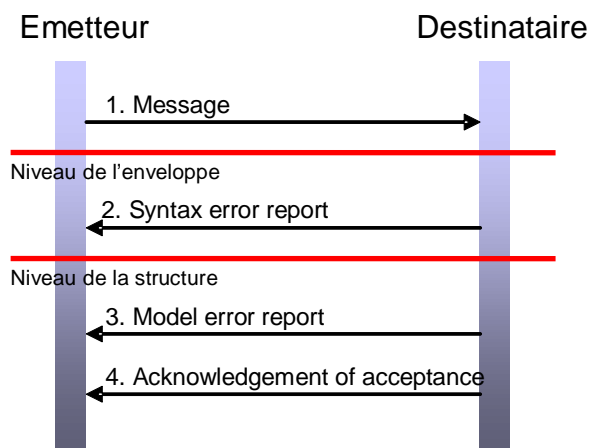


Figure 1: Diagramme de la séquence Acknowledgement et Error Handling

N°:	Description/activité	Information	Délai	Type de message	Re- marques/conditi ons
1	Message				
2	<i>Syntax error report</i>	Négative	Immédiatement, mais au plus tard 2 heures après la réception du message.	<i>SyntaxError Report</i>	Le processus se termine en cas d'erreur.
3	<i>Model error report</i>	Négative	Immédiatement, mais au plus tard 2 heures après la réception du message.	313	Le processus se termine en cas d'erreur.
4	<i>Acknowledgement of acceptance</i>	Positive	Immédiatement, mais au plus tard 2 heures après la réception du message.	312	

Tableau 2: Description de la séquence Acknowledgement et Error Handling

2.6 Diagramme de classes Model Error Report (séquence 3)

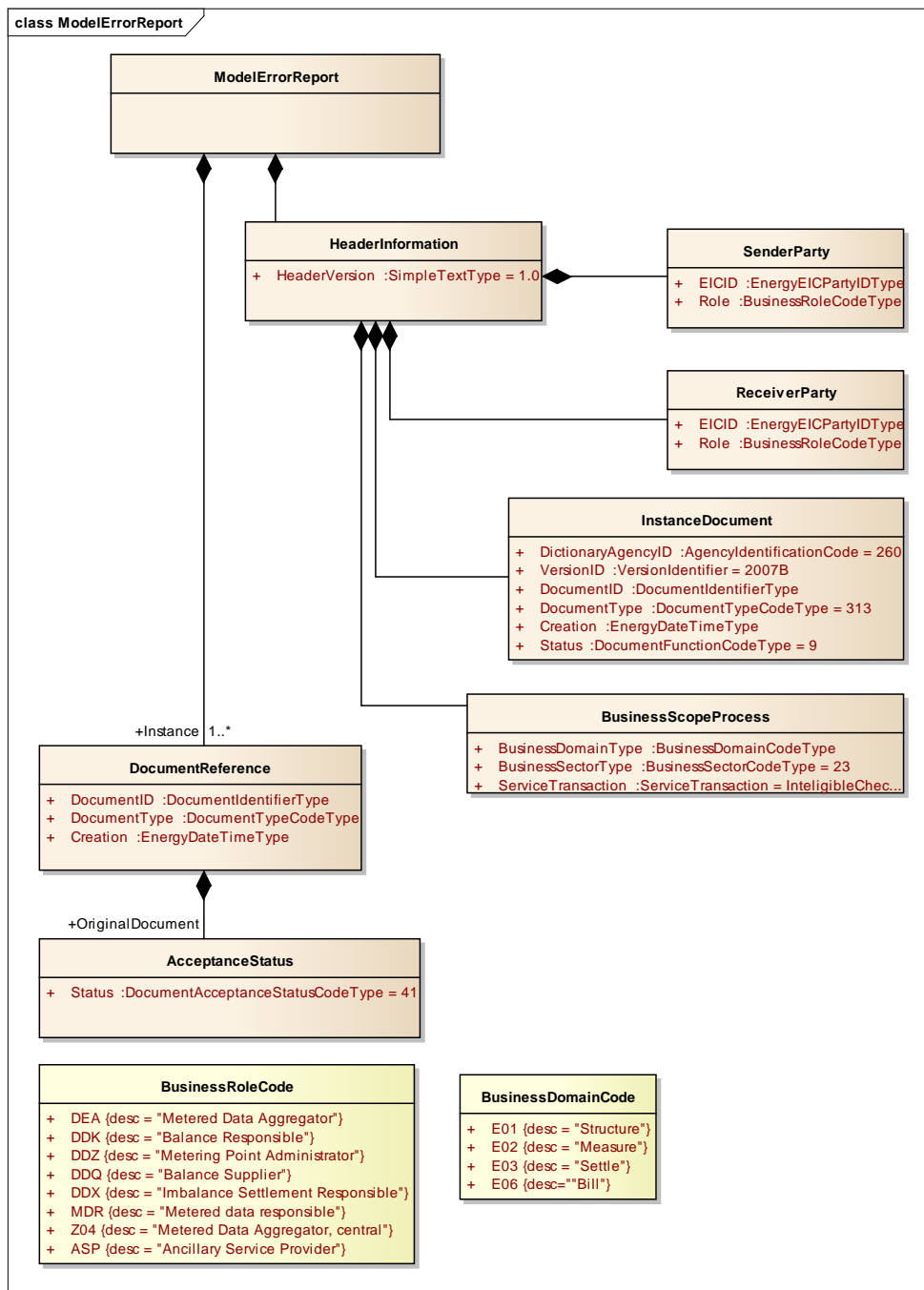


Figure 2: Diagramme de classes Model Error Report

Commentaire à propos du diagramme:

- Nous avons explicitement renoncé à définir divers codes d'erreur.
- Instance de classe – DocumentReference: les contenus sont à lire dans le titre du document qui a induit le *Model error report*
- Il faut utiliser le même BusinessDomainCode que dans le message.

2.7 Diagramme de classes Acknowledgement of Acceptance (séquence 4)

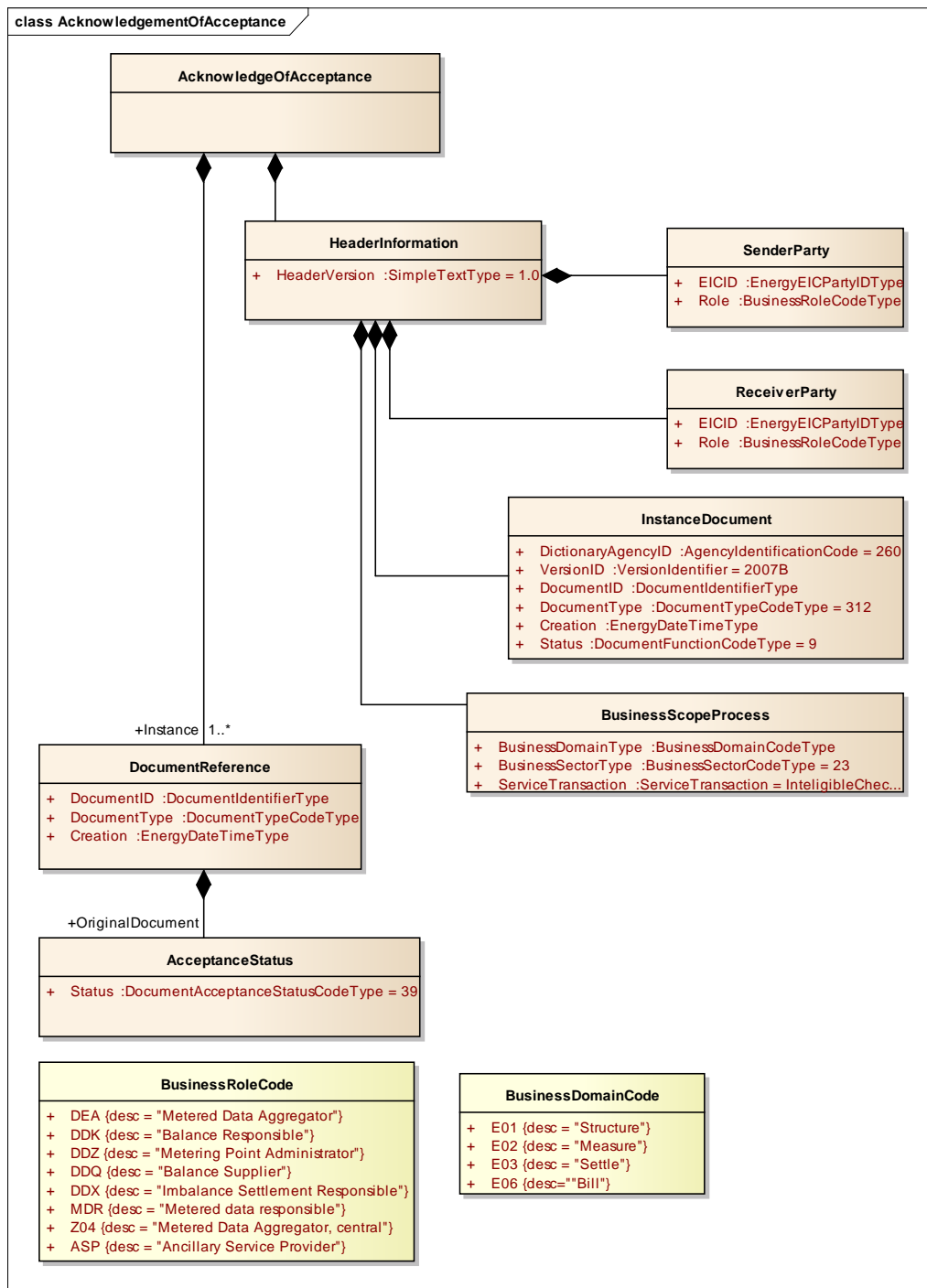


Figure 3: Diagramme de classes Acknowledgement of Acceptance

Commentaire à propos du diagramme:

- Instance de classe – DocumentReference: les contenus sont à lire dans le titre du document qui a induit le ,*Acknowledgement of acceptance*'
- Il faut utiliser le même BusinessDomainCode que dans le message.

3. Manière de procéder en cas d'erreur

- (1) Si l'émetteur reçoit un message d'erreur, il est tenu de contrôler le message et de le répéter dans les délais fixés. Si les délais ne peuvent pas être tenus malgré l'engagement de toutes les mesures raisonnables, le message doit être renouvelé au plus tard dans les 24 heures suivant la réception du message d'erreur.
- (2) Si le destinataire constate que pour une raison quelconque il ne peut envoyer ni un *Acknowledgment of acceptance*, ni un *Model error report*, il doit le signaler à l'émetteur. L'émetteur est dans ce cas tenu de vérifier dans un délai de 24 heures le message envoyé au destinataire et doit le renouveler, si la source d'erreur est située chez lui.
- (3) De même, l'émetteur est tenu de transmettre un message au destinataire s'il n'a pas reçu de quittance dans les 24 heures. Les parties sont tenues de se soutenir lors de la recherche des causes. Ensuite, le problème doit être réglé par le parti qui est responsable de l'origine du problème.
- (4) Lors de la détermination du délai de 24 heures cité ci-dessus, les samedis, dimanches et jours de fête (jours de fête [locaux et nationaux] au siège du parti devant tenir le délai dans le cas concret) ne comptent pas.